

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°43/2022**

Date convocation	: 17/11/2022
Nombre de conseillers en exercice	: 14

Présents	: 09
Votants	: 11

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents : Mesdames Line GAL, Adjointe –Véronique FONTENEAU – Véronique GALI -

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Norbert RIEUSSET, Adjoint – Gérard CAFFORT – Olivier MORICEAU – Martinho DE PASSOS - Thierry FERRAND -

Procuration (s) : Régis COMBERNOUX à Line GAL et Paul MARTIN à Marc LARROQUE.

Absents excusés : Florise PADER - Agnès VRINAT JEANNEAU – Patrick LOISEL.

Secrétaire de séance : Martinho DE PASSOS.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°5 – BUDGET GENERAL

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2022 propose d'opérer à l'ouverture de crédits comme suit :

Chapitre Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
Section d'investissement				
040/2804122 -				100,72 €
040/2804112 -				12 928,50 €
021 – Virement de la section d'exploitation			13 029,22 €	

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Affichage le 02/12/2022

Chapitre Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
Section de fonctionnement				
023 – Virement à la section d'investissement	13 029,22 €			
042/ 6811 – Dotations aux amortissements		13 029,22 €		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE**, la décision modificative n°5, du budget général pour le virement de crédit tel que décrite ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
M. Marc LARROQUE

Le secrétaire de séance,
M. Martinho DE PASSOS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr

Envoyé en préfecture le 02/12/2022
Reçu en préfecture le 02/12/2022
Affichage le 02/12/2022
ID : 030-213003064-20221124-432022-DE